



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES VALERO - KAZIMIERCZAK - MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BOUTIE - CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

**N° 2021/132**

**Objet : EHPAD Résidence La Grèze : Projet de local technique – choix du prestataire pour la réalisation du dossier Permis de Construire**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de réalisation d'un local technique à l'EHPAD La Grèze à Montdragon.

L'EHPAD la Grèze a, depuis un an environ, un agent technique dédié sur place. Afin qu'il puisse réaliser l'ensemble des missions attendues, du matériel et de l'outillage ont du être achetés (tondeuse, petit outillage, ...).

A ce jour, l'EHPAD ne dispose pas d'un local technique pour permettre de stocker l'ensemble du matériel et ne dispose pas d'espace utilisable au sein de l'établissement.

Pour cela, il est proposé la construction d'un local technique d'environ 60 à 90 m<sup>2</sup>.

Pour ce faire, plusieurs devis ont été demandés pour la réalisation du dossier permis de construire.

Monsieur le Président indique que deux devis ont été reçus et que le mieux-disant est celui de M. Jean CLERGUE, dessinateur, situé 18, rue des violettes 81120 LABOUTARIE pour un montant de 1.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de retenir M. Jean CLERGUE, dessinateur, situé 18, rue des violettes 81120 LABOUTARIE pour la réalisation du dossier Permis de Construire du local technique de l'EHPAD pour un montant de 1.000 € HT,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus à l'EPRD 2021,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 16 décembre 2021.



Le Président,

Thierry BARDOU

